



## REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : PROJET DE REVISION DE LA CONSTITUTION EN 2025

Douala-Cameroun : Déclaration REDHAC N°0033/04/09/2024

### **Les faits**

Le 23 octobre 2024, à Kisangani le Président de la République Son Excellence Felix Antoine Tsisekedi s'exprimait sur l'éventualité d'une modification de la Constitution actuelle. Ce projet qui est soutenu par son parti l'UDPS (Union pour la Démocratie et le Progrès Social) est motivé par le fait que la Constitution actuelle est un texte « dépassé » ; car comme le disait le Président Tsisekedi : « *Notre Constitution n'est pas bonne. Elle a été rédigée à l'étranger par des étrangers* ».

### **En rappel :**

Le 30 décembre 2018, le Président Tsisekedi a été élu pour sa première fois et le 31 décembre 2023 il a été réélu. Lorsqu'on sait que le Président Felix Tsisekedi est à son deuxième mandat et que l'Article 70 de la Constitution actuelle interdit formellement à un Président de la République de faire plus de deux (02) mandats, il y'a alors lieu de s'inquiéter que ce projet de modification ait pour objectif principal la suppression de la limitation à deux tours du mandat présidentiel donnant la possibilité à l'actuel Président de la République de se représenter autant que faire se peut.

**De tout ce qui précède,  
Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa  
Coalition-pays RDC :**

- Prennent acte de cette annonce du Président Felix Antoine Tsisekedi;
- Restent tout de même très préoccupés des dérives que pourraient engendrer un tel projet notamment à travers la levée du verrou de la limitation du mandat présidentiel ;
- Condamnent avec véhémence toute tentative de modification de la Constitution visant à s'éterniser au pouvoir.

**Aussi, le REDHAC et sa Coalition-pays RDC :**

Attirent l'attention des autorités congolaises sur les risques et les dérives que pourrait engendrer une modification de cette Constitution qui va à l'encontre de la volonté du peuple souverain.



## Enfin, le REDHAC et sa Coalition-pays RDC exigent du gouvernement congolais le respect scrupuleux de :

- La Constitution de la République Démocratique du Congo modifiée par la loi No 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006

Article 69 : « *Le Président de la République est le Chef de l'État. Il représente la nation et il est le symbole de l'unité nationale. Il veille au respect de la Constitution...* »

Article 70 : « *Le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de 05 ans renouvelable une seule fois* »

Article 220 : « *La forme républicaine de l'État, le principe du suffrage universel, la forme représentative du Gouvernement, le nombre et la durée des mandats du Président de la République, l'indépendance du Pouvoir Judiciaire, le pluralisme politique et syndical, ne peuvent faire l'objet d'aucune révision constitutionnelle* » ;

- La Charte Africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance en son Article 5 A15 qui dispose que : « *Les États parties conviennent que l'utilisation, entre autres des moyens ci-après pour accéder ou se maintenir au pouvoir constitue un changement anticonstitutionnel de gouvernement et est passible de sanctions appropriées de la part de l'Union... Tout amendement ou toute révision des Constitutions ou des instruments juridiques qui porte atteinte aux principes de l'alternance démocratique* ».

Me Alice Nkom,  
Co-PCA  
Cameroun

Me Bruno Gbiegba,  
Vice-Président  
RCA

Rostin Manketa  
2e Vice-Président  
RDC

Marc Ona Osangui  
3e Vice-Président  
Gabon

Roch Euloge N'Zombo,  
Conseiller  
Congo Brazzaville

Pyrrhus. Boguel  
Conseiller  
Tchad

Lucie Boalo,  
Secrétaire/Rapporteure  
RCA

Hon. Annie Bamba  
Communicatrice  
RDC

Alfredo Okenve  
2e sec/Rapporteur  
Guinée Equatoriale

Maximilienne Ngo Mbe  
Directrice Exécutive  
Cameroun

### SUIVEZ-NOUS

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04

MOB : (+237) 691 23 89 96/ 697 61 81 95

Facebook :RedhacRedhac

Twitter : @RedhacRedhac

REDHAC : Coalition-PAYS-Cameroun

Coordinatrice : (+237) 673 52 74 18

Secrétariat Permanent : (+237) 697 61 81 95.